

Tableau des garanties **MACSF** Assurance **Mobilités**

Garanties	Montants par sinistre	Franchise
Responsabilité civile obligatoire :		
<ul style="list-style-type: none"> • dommages corporels • dommages matériels 	<p>Sans limitation de somme</p> <p>100 000 000 €* En cas de conduite contre le gré d'un assuré ou lorsque l'assureur intervient au titre de la sauvegarde du droit des victimes, la garantie est limitée à 1 220 000 €.*</p> <p>*montant par sinistre quel que soit le nombre de victimes..</p>	Néant
Responsabilité civile vie privée		
<ul style="list-style-type: none"> • dommages corporels • dommages matériels 	<p>6 720 000 €* 2 240 000 €* * dont 20 % pour les dommages immatériels consécutifs</p>	150 € en cas de dommages matériels
Garantie du conducteur :		
<ul style="list-style-type: none"> • en cas de décès • en cas de blessures 	<p>20 000 € dont 5 000 € pour les frais d'obsèques</p> <p>300 000 €</p>	Néant
Perte financière en cas de location de véhicule	750 €	75 € franchise 2 sinistres par année civile
Détériorations des bagages et de leur contenu	750 €	75 € franchise 2 sinistres par année civile
Défense pénale et recours suite à accident	8 000 €	Seuil d'intervention : 300 €
Assistance	Montants indiqués aux conditions générales	Néant